



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 25 mai 2026 à 19 h 02 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1  
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2  
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3  
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5  
Thierry Harris, conseiller du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est absente :

Christiane Richard, conseillère du district n° 6

Sont également présentes :

Amanda Jedrychowski, greffière adjointe  
Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim

---

#### Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.

(2026-05-168)

---

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mai 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-05-169)

---

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Suivi de la séance précédente

Aucun suivi de la séance précédente n'est nécessaire.

---

Mot du maire

Le mot du maire débute à 19h04 et se termine à 19h15.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h15 à 19h38.

---

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19h38 et se termine à 20h07.

---

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2026

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 30 avril 2026, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2026-05-170)

---

Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 28 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2026 joint à la présente résolution.

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville n'ont pas de nouveau rapport à faire au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération.

---

Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2026-05-171)

Dérogation mineure – 21-23, avenue Saint-Denis – Pourcentage d'ouverture

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 8 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2023-213)*;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à la propriété située au 21-23, avenue Saint-Denis, à savoir d'autoriser que les constructions

accessoires projetées sur la terrasse au rez-de-chaussée et sur le balcon à l'étage soient considérées comme des vérandas malgré le fait que celles-ci soient munies de fenêtres amovibles et de portes en polymère couvrant que 59 % de la surface des murs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-172)

PIIA – 266, boulevard de Montrose – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 18 mars 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 2 avril 2026 acquiesçant aux commentaires du CCU;

CONSIDÉRANT la décision favorable du Comité de démolition en date du 15 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 266, boulevard de Montrose, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-173)

PIIA – 10, boulevard Desaulniers – Café-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'un café-terrasse en façade du bâtiment situé au 10, boulevard Desaulniers, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-174)

PIIA – 105, avenue Lorne suite 101 – Café-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'un café-terrasse en façade du bâtiment situé au 105, avenue Lorne suite 101, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-175)

PIIA – 130, avenue de Merton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 130, avenue de Merton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-176)

PIIA – 837, avenue Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand

appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 837, avenue Oak, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-177)

PIIA – 373, avenue Hickson – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 373, avenue Hickson, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-178)

PIIA – 170, avenue de Putney – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 170, avenue de Putney, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-179)

PIIA – 281, rue Elm – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 281, rue Elm, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-180)

PIIA – 283, rue Elm – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 283, rue Elm, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-181)

PIIA – 889, place de l'Île-de-France – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 889, place de l'Île-de-France, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-182)

PIIA – 130, boulevard Queen – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 130, boulevard Queen, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-183)

PIIA – 242, avenue de Bolton – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 27 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option 1, relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 242, avenue de Bolton, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-184)

PIIA – 426, avenue Wickham – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 1<sup>er</sup> mai 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 426, avenue Wickham, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-185)

PIIA – 771, rue Green – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 771, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-186)

PIIA – 43A, rue Green – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand

appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 43 A, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-187)

PIIA – 43A, rue Green – Travaux d'aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager pour la propriété située au 43 A, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-188)

PIIA – 21-23, avenue Saint-Denis – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 27 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 21-23, avenue Saint-Denis, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-189)

PIIA – 495, rue Le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 495, rue Le Royer, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-190)

PIIA – 160, boulevard de l'Union – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 160, boulevard de l'Union, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-191)

PIIA – 807, avenue Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026.

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 28 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand

appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 807, avenue Oak, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-192)

PIIA – 316, avenue Birch – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 316, avenue Birch, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-193)

PIIA – 260, avenue des Ardennes – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT les courriers électroniques du requérant reçus en date du 24 et 29 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 260, avenue des Ardennes, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-194)

PIIA – 556, avenue Victoria – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026.;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 24 avril 2026 et les documents révisés reçus en date du 29 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 556, avenue Victoria, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-195)

PIIA – 105, rue Upper-Edison – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT les courriers électroniques du requérant reçus en date du 23 et 29 avril 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 105, rue Upper-Edison, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-196)

PIIA – 820, rue Closse – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 820, rue Closse, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-197)

PIIA – 375, rue Riverside – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une enseigne sur muret de briques en cour avant de l'immeuble situé 375, rue Riverside, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-198)

PIIA – 663-667, avenue Victoria – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 1<sup>er</sup> mai 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 663-667, avenue Victoria, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-05-199)

---

PIIA – 101, rue de la Loire – Abattage d’arbres – Refus

### **PROPOSITION TECHNIQUE**

\*Conformément à l'article 28, 2e alinéa, paragraphe d) du Règlement concernant la procédure des séances du conseil:

28. Une proposition technique suspend le débat sur une proposition principale; elle ne peut être débattue ni amendée, mais l’auteur peut en fournir une brève explication.

Elle a pour objet soit:

[...]

d) De retirer ou de reporter à plus tard l’étude ou l’adoption d’une affaire : une fois proposée par un membre et appuyée par un autre membre, cette proposition technique est mise au vote.

[...]

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RETIRER le point 3.3.28 PIIA – 101, rue de la Loire – Abattage d’arbres – Refus de l'ordre du jour.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **POINT RETIRÉ**

Il est proposé par la  
appuyé par la

*CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;*

*CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;*

*CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant en date du 28 avril 2026;*

*DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'abattage d'arbres en vue de l'installation d'une piscine en cour arrière du bâtiment situé au 101, rue de la Loire, tel que déposé, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du Règlement 2023-220 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à savoir notamment:*

- *Les arbres matures sont conservés, ils orientent la forme et l'implantation des constructions;*

- *Un dégagement optimal tout autour des arbres permet de conserver un système racinaire sain;*
- *Les constructions et les aménagements contribuent au déploiement d'une forte canopée en ne compromettant pas la croissance et la pérennité des arbres;*
- *Le couvert végétal est de première importance, toutes les constructions sont implantées dans un cadre de verdure abondante composé d'arbres à grand déploiement.*

---

(2026-05-200)

PIIA – 481-483, rue Le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois actuel a subi de nombreux dommages réalisés par un oiseau de l'espèce pic bois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'extermination du requérant, à savoir de procéder au remplacement du revêtement de bois;

CONSIDÉRANT les courriers électroniques du requérant reçus en date du 27 avril et 5 mai 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 481-483, rue Le Royer, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil

La conseillère Stéphanie Verreault donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement 2022-197 concernant la procédure des séances du conseil* (2026-197-2) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a pour objet notamment:

- a) que la première période de questions soit de 60 minutes au lieu de 30 minutes et qu'elle puisse comporter des questions sur tout sujet;
- b) de modifier la procédure des questions écrites;
- c) à retirer la période d'intervention allouée aux membres du conseil en fin de séance.

Le projet de règlement 2026-197-2 est déposé.

---

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats

La conseillère Stéphanie Verreault donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (2026-218-1)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a pour objet notamment de corriger des erreurs typographiques ainsi que modifier les exigences relativement aux plans des projets de nouvelles constructions ou d'agrandissements.

Le projet de règlement 2026-218-1 est déposé.

---

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le conseiller Patrick Vallerand donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2026-220-1)* sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a notamment pour objet de modifier les dispositions sur la définition d'immeuble patrimonial ainsi que sur les exigences de certains documents accompagnant le dépôt d'une demande d'approbation des plans.

(2026-05-201)

---

Adoption – Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2026-220-1)*;

DE FIXER, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par celui-ci, le 15 juin 2026 à 18 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026 pour les sommes respectives de 1 505 636,48 \$ et de 1 261 991,42 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

Rapport trimestriel au 31 mars 2026

Le maire procède au dépôt du Rapport trimestriel au 31 mars 2026 dressé par le trésorier.

---

(2026-05-202)

Refinancement et remboursement des règlements d'emprunt 2009-60, 2014-113 et 2015-130

CONSIDÉRANT le solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé (SDREF) pour les règlements d'emprunts 2009-60 et 2015-130 totalisant 189 672 \$;

CONSIDÉRANT le solde non utilisé au 31 décembre 2025 du *Programme de paiement comptant progressif* (PCP) de 2 008 383 \$;

CONSIDÉRANT un excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2025 de 14 479 408 \$;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AFFECTER 189 672 \$ au remboursement des règlements d'emprunt 2009-60 (293 \$) et 2015-130 (189 379 \$) financé à même le fonds réservé *Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés*;

D'AFFECTER 2 008 383 \$ au remboursement des règlements d'emprunt 2014-113 (1 840 562 \$) et 2015-130 (167 821 \$) financé à même la réserve financière  
*Paiement comptant progressif;*

D'AFFECTER 161 338 \$ au remboursement du règlement d'emprunt 2014-113 financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'AUTORISER la bonification des crédits budgétaires de 2 359 393 \$ dans le poste budgétaire 03-500-00-811;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier ou son remplaçant à arrondir les montants selon le format prescrit par le ministère des Finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 27 avril au 25 mai 2026.

---

(2026-05-203)

Nomination – Greffière par intérim

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Luc Côté

DE NOMMER la directrice générale par intérim madame Myrabelle Chicoine à titre de greffière par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-204)

Entente – Suspension d'un employé

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée entre la Ville, l'employé et le syndicat;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Luc Côté

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de dix (10) jours l'employé visé à l'entente de suspension au moment jugé opportun par son supérieur responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-205)

Suspension # 2026-04-29

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Luc Côté

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée d'une (1) journée l'employé visé par la suspension #2026-04-29 au moment jugé opportun par son supérieur responsable;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-206)

Adjudication du contrat 25GN29 – Déplacement du terrain de soccer – Parc Brixton

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 25GN29 ayant pour objet le déplacement du terrain de soccer au parc Brixton, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *LANCO AMÉNAGEMENT INC.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale, étant estimée à 248 231,03 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 273 054,13 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 248 231,03 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (24 823,10 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

DE FINANCER la dépense de 273 054,13 \$, toutes taxes comprises, à même la réserve financière pour immobilisations;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-207)

Adjudication du contrat 26ENV05 – Arrosage des arbres publics

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 26ENV05 ayant pour objet les services d'arrosage des arbres publics, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *PAYSAGISTE RIVE-SUD LTÉE*, sur la base des prix

apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat ferme de deux (2) ans et sept (7) mois, étant estimée à 161 700,84 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-208) Adjudication du contrat 26TP04 – Entretien du système de réfrigération et inspection de machinerie fixe

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 26TP04 ayant pour objet l'entretien du système de réfrigération et l'inspection de machinerie fixe, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *NAVADA LTÉE*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat ferme d'un (1) an et cinq (5) mois, étant estimée à 135 290,24 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-831-00-522;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-209) Adjudication du contrat 26ENV04 – Taille de formation des arbres et élévations de rues

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ADJUGER le contrat n° 26ENV04 ayant pour objet des travaux de taille de formation des arbres et élévations de rues, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC.* sur la base des prix apparaissant au bordereau de prix; la valeur du contrat pour la période ferme du contrat de deux ans et sept mois étant estimée à 168 964,95 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les votes pour: Les conseillers Luc Côté, Catherine Duprey, Thierry Harris et Stéphanie Verreault

Les votes contre: Les conseillers Patrick Vallerand, Francis Le Chatelier et Claude Ferguson

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2026-05-210)

Adjudication de l'appel d'offres 26GN13 – Ajout d'une clôture au terrain de baseball du parc Alexandra

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 26GN13 ayant pour objet l'ajout d'une clôture au terrain de baseball du parc Alexandra, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *G. DAVIAULT LTÉE* sur la base des prix apparaissant au bordereau de prix; la valeur du contrat étant estimée à 143 276,10 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 150 439,91 \$, toutes taxes comprises (137 371,69 \$, taxes nettes), soit la valeur totale du contrat de 143 276,10 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (7 163,81 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

DE FINANCER la dépense de 150 439,91 \$, toutes taxes comprises, à même le *Programme de paiement comptant progressif*;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la Ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-211)

Renouvellement du contrat 24TP04 – Services de remorquage pendant les opérations de déneigement

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2024, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2024-04-109, adjugé le contrat n° 24TP04 à l'entreprise *9405-9953 Québec Inc.*, pour les services de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour une période initiale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025 avec deux options de renouvellement, d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE le *Service des travaux publics* souhaite se prévaloir de la 2<sup>e</sup> option de renouvellement du contrat;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

DE RENOUELER le contrat de services n<sup>o</sup> 24TP04 ayant pour objet les services de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2026 au 31 octobre 2027, avec l'entreprise 9405-9953 *Québec Inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 85 749,73 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* ou son représentant à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-212)

Mise aux normes de la traverse piétonne au coin de la rue Lespérance et de l'avenue Curzon

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la mise aux normes de la traverse piétonne située à l'intersection des rues Lespérance et Curzon, incluant la modification de la signalisation telle que le plan ci-joint intitulé: *Traverse piétonne Lespérance - Curzon*, daté du 6 janvier 2026, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité de la traverse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-213)

Aménagement d'un débarcadère d'autobus au Collège Durocher

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la modification de la signalisation dans la zone utilisée comme débarcadère d'autobus sur la rue Mercille et aux abords du Collège Durocher, telle que le plan ci-joint intitulé: *Rue Mercille entre Riverside et Logan*, daté du 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-214)

Demande programme (PAFIRSPA) pour la reconstruction et la réfrigération de la dalle multifonctionnelle du parc Prévaille

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la présentation du projet de la reconstruction et réfrigération de la dalle multifonctionnelle du parc Prévaille au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

DE S'ENGAGER à payer notre part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement des coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE DÉSIGNER monsieur Éric Carignan, chef de la division loisirs et vie communautaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-215)

Honoraires supplémentaires pour la modification des plans et devis – Services professionnels pour la réfection des ateliers municipaux

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la dépense supplémentaire de 204 725,63 \$ taxes nettes, pour les honoraires professionnels du contrat 24GN06SP;

D'AUGMENTER le financement du sous-projet 24BA04 du même montant, à même le *Programme de paiement comptant progressif*;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-05-730, sous-projet 24BA04;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-216)

Appui – Collège Durocher Saint-Lambert dans le cadre du programme PAFIRSPA pour le projet Complexe Duro

ATTENDU QUE le Collège Durocher Saint-Lambert souhaite déposer une demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1;

ATTENDU QUE ce programme vise à soutenir la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques;

ATTENDU QUE le projet du Complexe DURO s'inscrit dans cette démarche et vise la bonification des infrastructures existantes;

ATTENDU QUE le Collège souhaite conclure une entente de mutualisation avec la Ville de Saint-Lambert afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures du futur Complexe DURO;

ATTENDU QUE cette entente permettrait d'accroître l'accès aux installations sportives pour les citoyennes et citoyens de Saint-Lambert et de bonifier l'offre municipale sans investissement en immobilisations;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans un contexte de pression croissante sur les infrastructures sportives scolaires et municipales;

ATTENDU QUE cette initiative vise à mettre en place un partenariat structurant et durable au bénéfice de la collectivité;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPUYER le Collège Durocher Saint-Lambert pour son projet Complexe Duro afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARIFSPA);

DE S'ENGAGER à conclure une entente de service avec le Collège Durocher Saint-Lambert pour le projet Complexe Duro afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-217)

Appui – Club de Curling St-Lambert dans le cadre du programme PAFIRSPA pour son projet de rénovations de bâtiment

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPUYER le Club de Curling St-Lambert pour son projet de rénovations de bâtiment afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère

de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARIFSPA);

DE S'ENGAGER à conclure une entente de service avec le Club de Curling St-Lambert pour son projet de rénovation de bâtiment afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-218)

Adoption de la planification stratégique 2026-2031 de la Ville (volet 1)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entrepris une démarche de planification stratégique reposant sur une vaste consultation et une démarche d'écoute auprès des citoyens, des partenaires et des employés;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis de faire émerger quatre orientations stratégiques, soit une organisation d'excellence, des infrastructures durables, une ville distinctive et un service aux citoyens exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations sont alignées sur une mission claire, une vision ambitieuse et des valeurs partagées, reflétant les aspirations de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations constitueront le cadre de référence pour guider les décisions, les priorités et les investissements de la Ville au cours des cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action et le tableau de bord stratégique seront soumis pour adoption au conseil municipal d'ici la fin de l'année 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER la planification stratégique 2026–2031 de la Ville de Saint-Lambert - volet 1 qui inclut la mission, la vision, les valeurs organisationnelles et les quatre orientations stratégiques avec leurs sous-axes;

D'ADOPTER la nouvelle structure organisationnelle alignée sur les orientations stratégiques 2026–2031;

DE MANDATER la direction générale pour entreprendre, dès l'été 2026, les ateliers d'élaboration du plan d'action avec les employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2026-05-219)

Adoption d'un nouvel organigramme administratif

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert s'est dotée d'un Plan stratégique 2026–2031 articulé autour de quatre orientations — Organisation d'excellence, Infrastructure durable, Ville distinctive et Services exemplaires aux citoyens — auxquelles l'organisation administrative doit être arrimée;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale intérimaire a tenu plusieurs rencontres avec les directeurs de la Ville et les membres du conseil municipal afin de revoir les structures organisationnelles dans un souci d'efficacité, de performance et de clarté des lignes hiérarchiques;

CONSIDÉRANT QUE les départs récents survenus au sein de l'équipe de direction ont amené la direction générale et le conseil municipal à revoir la structure administrative en place, afin de recruter des profils alignés avec la vision organisationnelle souhaitée;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme actuel ne reflète pas pleinement les orientations du Plan stratégique 2026–2031, que la mission de chacune des directions mériterait d'être mieux définie et que la direction générale assume un trop grand nombre de rapports directs, limitant sa capacité à se concentrer davantage sur les enjeux stratégiques et politiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite renforcer au sein de l'administration municipale une culture de gestion de la performance, d'amélioration continue et de Lean management, dans le cadre de son engagement envers l'excellence des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la restructuration proposée représente un compromis entre les positions exprimées par les directeurs, qui estimaient que la structure pouvait fonctionner sans échelon de direction générale adjointe, et que les élus souhaitaient l'ajout d'un poste de direction générale adjointe afin que la direction générale se concentre davantage sur les enjeux stratégiques et politiques;

CONSIDÉRANT QUE la masse salariale comparative a été présentée au conseil et que la préoccupation de limiter l'augmentation de celle-ci a guidé l'ensemble de la démarche;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

QUE le conseil municipal :

1. ADOPTE le nouvel organigramme administratif de la Ville de Saint-Lambert tel que présenté, lequel entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution ;
2. ABOLIT les postes suivants :
  - 2.1. Le poste de Directeur·rice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme

- 2.2. Le poste de Chef du service du greffe et du contentieux à partir de la vacance du poste.
3. CRÉE les postes suivants :
  - 3.1. Le poste de Greffier·ère
  - 3.2. Le poste de Greffier·ère adjoint·e;
  - 3.3. Le poste de Directeur·rice général·e adjoint·e
4. RENOMME ET RESTRUCTURE les directions comme suit :
  - 4.1. La Direction des services administratifs devient la Direction du développement organisationnel, du numérique et des communications
  - 4.2. La Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement devient la Direction des infrastructures, de la gestion des actifs et de l'environnement
  - 4.3. La Direction de la culture et des loisirs devient la Direction de la culture, des loisirs et du développement des communautés
  - 4.4. La Direction des finances et trésorerie devient la Direction de la gestion financière et de l'approvisionnement
  - 4.5. Confie à la future direction générale adjointe la responsabilité de la direction de l'aménagement du territoire et du développement;
5. AUTORISE la direction générale par intérim à procéder aux affichages découlant du présent organigramme,
6. MANDATE l'UMQ pour accompagner le conseil municipal dans le processus de recrutement du poste de direction générale permanente.
7. D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à bonifier les crédits budgétaires des postes budgétaires liés à la masse salariale, s'il y a lieu, financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20h28 et se termine à 21h36.

*\*Le conseiller Luc Côté quitte puis revient de 20h54 à 20h57*

---

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu à 21h36.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21h37.

---

---

Loïc Blancquaert  
Maire

---

Myrabelle Chicoine  
Greffière par intérim